



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 13 octobre 2022

## Nombre de membres :

En exercice	14
Présents	8
Votants	10
Pouvoirs	2

Date de convocation : 5 octobre 2022

Le treize octobre deux mil vingt-deux, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

**Etaient présents** : Benoît COUTANT ; Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Florence DEBRUYNE ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Sébastien BOUZINARD ; Françoise WEINEL.

**Absents excusés** : Virginie MOREAU ; Mathieu GAULTIER ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON.

**Pouvoirs** : Éric DEBEFFE (Pouvoir à Sébastien BOUZINARD) ; Virginie MOREAU (Pouvoir à Monique GAULTIER).

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

Mme Dominique Manceau, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

---

## **Délibération n°20221013\_D0001**

**Objet : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIR LUCÉ BERCÉ ET DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

---

Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 30 juin 2022, a approuvé le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, dressé au titre de l'année 2021.

**Cet article prévoit que le président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.**

Par ailleurs, en application des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, a également été approuvé par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 30 juin 2022.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Ces rapports ont pour objectifs :

De fournir les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion de ce service public, les évolutions et leurs facteurs explicatifs,  
D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,  
D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts des services.

Considérant la communication de ces rapports à la Commune de Flée ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de ces rapports établis pour l'année 2021 ;
- Indique qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler,
- Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	10
--------	---	------------	---	------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **14/10/2022**

Publication par voie électronique le **14/10/2022**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU